Trente-quatrième Année. — N° 357 UN NUMERO 15 CENTIMES. LUNDI 23 DÉCEMBRE 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, **13 fr. 50.** — Six mois, **26 fr.** — Un an **50** francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, **15** francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 22 DECEMBRE 1889

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 21 décembre 1889
Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Lebaudy, député de Seine-et-Oise.

Question de M. Granger

M. le Président. — La parole est à M. Granger pour une question à M. le ministre de l'agriculture.

M. Granger. — La loi de 1887 a frappé d'un droit de 25 francs par cent kilos la viande de mouton sur pied, et de 3 francs la viande de mouton abattu.

Le 20 novembre 1889, M. le ministre de l'agriculture a interdit l'entrée des moutons vivants venant d'Autriche-Hongrie.

Les conséquences de cet arrêté se sont fait sentir sur le marché de la Villette, où l'introduction de la viande abattue va atteindre, en 1889, huit millions de kilogrammes.

De ce fait, des industries nombreuses, telles que la mégisserie, la triperie, etc., ne peuvent s'alimenter de matières premières.

Les consommateurs et l'agriculture ne profitent pas de cette situation.

Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs).

M. le Ministre de l'agriculture. — Par suite d'une maladie contagieuse qui attaquait les moutons dans l'empire allemand, le gouvernement a dû interdire l'introduction en France des moutons de cette provenance.

Cette mesure a pour effet d'augmenter l'introduction de la viande abattue, et par suite, de nuire à ceux qui, à la Villette, sont chargés d'abattre les animaux; mais l'arrêté que j'ai pris s'imposait. (Très bien! très bien.)

M. Granger. — Il me semble qu'on aurait pu, au lieu d'empêcher l'introduction des moutons étrangers, établir des quarantaines. (Mouvements divers.)

L'état sanitaire des lycées

M. de la Ferronnays. — Je désirais poser une question à M. le ministre de l'instruction publique sur l'état sanitaire des lycées de Paris, mais M. le ministre m'ayant fait savoir que les vacances dans tous les lycées de Paris commenceront demain, ma question n'a plus de raison d'être.

Les surtaxes d'octroi

La Chambre adopte le projet de loi autorisant le gouvernement à approuver par décret la prorogation de surtaxes d'octroi.

VALIDATION DE L'ÉLECTION DE M. DRON

La Chambre valide l'élection de M. Dron, dans la 6e circonscription de Lille (cantons de Tourcoing.)

Validation d'élections

La Chambre valide ensuite l'élection de M. de Colombet, dans l'arrondissement de Mende et de M. Grousset, dans l'arrondissement de Marvejols.

Les élections contestées

La discussion des rapports concluant à la validation de l'élection de M. Delahaye, à Chinon, et à l'invalidation de M. Loreau, à Gien, est mise à la suite de l'ordre du jour.

L'ENQUÊTE SUR L'ÉLECTION DE M. VACHER

M. le Président. — La parole est à M. Boissy d'Anglas, pour un rappel au règlement.

M. Boissy d'Anglas. — Les bureaux viennent de nommer une commission d'enquête sur l'élection de M. Vacher.

Dans la plupart des bureaux, le 3e, le 9e, et le 10e, par exemple, il n'y avait pas le tiers des membres présents.

Or, le règlement exige la présence de ce tiers, pour la validation des votes.

M. Dugué de la Fauconnerie. — Mais comment *le savez-vous? Il a pu y avoir des abstentions; on* n'est pas obligé de voter. (Bruit.)

M. Boissy-d'Anglas. — Je demande que la nomination de cette commission soit annulée. (Bruit sur les bancs boulangistes.)

Dans le troisième bureau, le président a refusé de *mettre aux voix l'élection du commissaire ; c'est ce* qu'on aurait dû faire dans les bureaux où il n'y avait pas le quorum. (Tumulte.)

Les interpellations se croisent de droite à gauche.

M. Le Hérissé. — C'est le comble de l'invalideur.

M. Le Provost de Launay. — Il arrive très souvent que la Chambre émette des votes sans être en nombre; jamais pourtant nous, que vous appelez obstructionnistes, nous n'avons fait de réclamations de ce genre.

La vérité est que vous voulez annuler la nomination de la commission d'enquête par ce que vous vous êtes aperçus que la majorité de cette commission serait en opposition avec la majorité de la Chambre.

Vous ne voulez pas d'une commission qui vienne apporter son rapport sur les agissements administratifs. (Applaudissements à droite.)

M. Pourquery de Boisserin. — Je reconnais moi-même l'irrégularité de mon élection et je donne ma démission de membre de la commission. (Très bien ! à gauche.)

M. Michon. — Il y a un précédent: un commissaire avait été élu dans un bureau par sept voix. Le bureau a été convoqué à nouveau.

M. de Bernis (Cris à gauche : Ah ! ah !) — Je me présentais contre M. Pourquery de Boisserin, et son élection n'a pourtant donné lieu à aucune protestation.

M. le Président. — M. Boissy-d'Anglas a déposé un projet de résolution tendant à ce que les 3e, 9e et 10e bureau se réunissent de nouveau pour nommer leurs commissaires.

M. le Hérissé. — Cette proposition est incomplète; pourquoi ne pas annuler complètement les opérations des bureaux.

Il est évident que le seul but de M. Boissy-d'Anglas est d'empêcher que la majorité de la Commission, soit composée de membres de l'opposition (tumulte. Cris à gauche). Dans le cinquième bureau, plusieurs membres ont quitté la salle, au moment du scrutin.

Soyez beaux jouers, messieurs, et acceptez la carte qui retourne.

M. Boissy-d'Anglas. — Pour être beau joueur on n'accepte pas la maldonne ; or il y a eu maldonne, et dans ce cas on recommence.

M. Le Hérissé. — Vous l'auriez acceptée si elle vous était favorable. (Cris à gauche. — Bruit.)

M. Boissy-d'Anglas. — J'accepte d'ailleurs que tous les votes des 3e, 9e et 10e bureaux soient annulés.

M. Delafosse. — Un vote est toujours acquis quand il a été proclamé.

C'est une jurisprudence qu'il appartient au président de faire respecter.

M. le Président. — La jurisprudence indique que c'est à la Chambre qu'il faut en référer, en cas de contestation.

M. Le Provost de Launay. — La Chambre va créer un précédent, en vertu duquel on pourra contester presque toutes les élections des commissaires et la Chambre qui aura voté aujourd'hui dans un sens votera ensuite dans un autre; c'est le régime de l'arbitraire pur. (Applaudissements à droite).

La proposition de M. Boissy d'Anglas, tendant à ce que les 2e, 9e, et 10e bureaux se réunissent à nouveau pour nommer leurs commissaires est adoptée par 280 voix contre 207.

M. Chiché. — Le 4e bureau s'est réuni hier pour examiner l'élection de M. Ménard Dorian ; on y a décidé que le mot de fraudes serait supprimé dans le rapport; or, le bureau n'était pas en nombre.

Je demande donc que la décision prise hier par ce bureau soit annulée. (Applaudissements prolongés à droite et sur les bancs boulangistes.)

M. Montaut. — Dans une réunion antérieure, le bureau avait implicitement décidé qu'il serait tenu compte d'observations dont il avait été saisi.

Il n'y a eu hier qu'une nouvelle lecture du rapport.

Voix à droite : Combien étiez-vous ? (Bruit.)

M. Montaut. — Le bureau était en nombre. (Protestations à droite.)

M. le Président. — Il n'y a aucun rapport entre les deux cas et je ne mettrai pas aux voix la proposition de M. Chiché. (Protestations énergiques à droite.)

Les interpellations se croisent de droite à gauche.

M. Rousse (Var), se lève, crie et gesticule.

Le bruit couvre toutes les interruptions.

M. le Président. — Quand la discussion viendra devant la Chambre, tout le monde aura le droit de faire des observations. (Nouveau tumulte. — Protestations sur les bancs boulangistes.)

L'animation est extrême sur tous les bancs de la Chambre.

M. le Président. — En ce moment il n'y a rien à voter. (Tumulte. — Applaudissements à gauche.)

Questions diverses

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant modification au budget de l'exercice 1890, (fabrication par l'Etat des allumettes chimiques et ouverture d'un crédit extraordinaire sur l'exercice 1889.)

La Chambre passe à la discussion des articles, qui sont adoptés ainsi que le projet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant :

1° La régularisation de décrets rendus en conseil d'Etat ;

2° L'ouverture et l'annulation de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

M. Amagat établit le mauvais état du budget.

Il dit que le parti opportuniste ne pourra jamais mettre de l'ordre dans les finances, sans établir des impôts nouveaux ; car il ne peut répudier la fatale politique suivie dans un intérêt purement personnel.

Après une réponse de M. Rouvier, qui prétend, naturellement, que les finances sont prospères le projet est adopté.

La proposition tendant à annuler l'élection d'un commissaire faite aujourd'hui par le 2e bureau est ensuite adoptée.

L'élection de M. de Belleval

La Chambre aborde l'examen de l'élection de M. de Belleval dans la Seine.

M. de Belleval défend son élection. Interrompu par M. Rivet, il s'écrie : vous avez les fonds secrets.

M. Rivet. — Et vous, les fonds de la Boulange !

Il s'ensuit un long tumulte ; les interpellations se croisent de groupe à groupe.

M. de Belleval peut enfin continuer, il dit qu'il lui est indifférent d'être validé ou non, il se considérera comme l'élu de Sceaux.

M. Delmeyre rapporteur développe les conclusions de l'invalidation.

L'invalidation est votée par 285 voix contre 220.

La séance est levée à 7 heures.

DANS LES COULOIRS
A LA CHAMBRE

Paris, 21 décembre. — La Commission d'initiative a conclu à la prise en considération des propositions de loi de M. Méline :

1° Tendant à l'institution de chambres consultatives d'agriculture et à l'organisation du conseil supérieur de l'agriculture ;

2° Relative au régime douanier des maïs et des riz.

L'élection Vacher

La commission chargée de l'enquête sur l'élection de M. Vacher, dans la Corrèze, se compose de MM. Dugué de la Fauconnerie, Daynaud, Pourquery de Boisserin, Amagat, Lecomte (Indre), Antonin Dubost, Mège, Martineau, Laguerre, Albert Ferry.

Dans le cinquième bureau, M. Graux voulait, en l'absence de nombreux membres, faire nommer un opportuniste ; M. Le Hérissé protesta et des paroles vives furent lancées de part et d'autre.

Des témoins ont été échangés et le cinquième bureau s'est séparé sans nommer de commissaire.

On dit que la majorité de la commission d'enquête, qui est en majorité de l'opposition, se dispose à se transporter dans la Corrèze et qu'elle examinera sur place les faits de pression gouvernementale.

NOUVELLES DU JOUR

M. Carnot malade

Paris, 21 décembre. — Le président de la République atteint, depuis hier, de l'influenza, a du s'aliter.

Paris, 21 décembre. — C'est bien de l'influenza que souffre M. Carnot.

Le cas de M. Spuller s'est légèrement aggravé.

Dans beaucoup d'endroits, il se produit des phénomènes consécutifs qui amènent des fluctions de poitrines, des congestions pulmonaires parfois mortelles.

C'est ce qui a eu lieu un peu dans les lycées, et même à St-Cyr.

Au Brésil

Londres, 21 décembre. — Les journaux du soir publient des dépêches particulières de Rio-Janeiro annonçant que le maréchal Fonseca est à l'agonie.

Le choix de son successeur est l'objet de vives discussions, et l'on craint des complications sérieuses, dans le cas d'un changement de ministère.

L'état de Guillaume

Berlin, 21 décembre. — L'empereur s'est levé, ce matin, de très-bonne heure. Il a travaillé et entendu des rapports, et a fait une promenade l'après-midi.

Le nouvel évêque de Saint-Dié

Paris, 21 décembre. — *L'Officiel* publie le décret nommant, à l'évêché de Saint-Dié, M. Sonnois, curé d'Auxonne.

Les évènements de Crête et la Grèce

Paris, 21 décembre. — A la légation de Crète, on déclare n'avoir pas reçu de nouvelles d'Athènes; mais les renseignements publiés ce matin n'ont pas étonné les membres de la légation, car il est bien possible, disent-ils, qu'un mouvement populaire se soit produit hier, à la suite de l'interpellation qui devait être discutée, à la Chambre des députés sur les affaires de Crète.

Paris, 21 décembre. Une dépêche d'Athènes, publiée par une agence officieuse, s'attache à démentir que le roi de Grèce songe à abdiquer.

L'influenza à Vienne

Vienne, 21 décembre. — Les progrès de l'influenza sont tellement rapides que l'industrie et le commerce en sont sérieusement atteints.

La moitié des commis et employés sont malades.

L' « influenza » à Genève

Genève, 21 décembre. — Un grand nombre d'employés des postes sont atteints de l'influenza.

M. Naquet à Jersey

Jersey, 21 décembre. — M. Naquet et plusieurs députés boulangistes sont arrivés à Jersey hier, pour s'entretenir avec le général Boulanger.

La santé du roi d'Espagne

Madrid, 21 décembre. — La *Gazette* annonce que le jeune roi Alphonse XIII est complètement rétabli.

Emprunt espagnol

Madrid, 21 décembre. — Suivant la *Epoca*, il serait question d'une émission de 50.000.000 de pesetas en obligations du Trésor, faites par la banque d'Espagne, pour le compte de l'Etat.

La *Epoca* demande comment le Trésor remboursera les obligations à l'échéance, l'Etat ayant fixé la date du 30 juin 1890.

Meeting d'indignation contre la validation de M. Joffrin

Paris, 21 décembre. — Ce soir a eu lieu, au Moulin de la Galette, le grand meeting d'indignation, organisé par les boulangistes, pour protester contre la proclamation de M. Joffrin député de Clignancourt. Plus de 1,500 électeurs y assistaient.

La réunion est présidée par M. Goussot, député invalidé. Autour de lui prennent place les membres les plus importants du comité national.

Après quelques paroles de M. Habert, M. Vergoin proteste contre la magistrature prostituée, et la justice vendue.

M. Laguerre s'élève ensuite violemment contre la proclamation de M. Joffrin, qu'il appelle l'attentat le plus odieux, le plus direct contre le suffrage universel.

Généralisant ensuite le débat, il attaque ce système de gouvernement qui consiste à supprimer ce qui gêne, à voler pour être les maitres.

Mais, dit l'orateur, quand un gouvernement touche au suffrage universel, il est marqué d'une tâche de mort, il est perdu.

M. Laisant succède à M. Laguerre ; il fait, en quelques mots, l'apologie du général Boulanger, et termine en disant que, lorsque le gouvernement attaque le suffrage universel, il ouvre le droit à l'insurrection ; le peuple saura s'en servir quand il le faudra.

Après quelques mots de MM. de Susini, Millevoye, et Goussot, l'assemblée vote l'ordre du jour suivant :

« Les électeurs du département de la Seine, réunis au Moulin de la Galette, expriment leur mépris pour un Parlement indigne, qui a osé faire litière du droit sacré du suffrage universel, en validant un individu qui n'a pas été élu.

» Il félicite les seuls députés, qui soient restés fidèles à leur origine, c'est-à-dire ceux qui ont voté la validation du général Boulanger, élu député de Clignancourt.

» Ils envoient, à ce dernier, l'assurance de leur confiance, et de leur entier dévouement.

» Ils protestent contre la condamnation politique du citoyen Vergoin ; ils décident de combattre, par tous les moyens utiles, la dictature de la honte, que le gouvernement parlementaire fait subir à la France.

» Ils font appel à tous les républicains et patriotes de France, pour assurer le triomphe définitif et prochain de la Souveraineté nationale.

» Ils recommandent, dès à présent, à tous les comités républicains de Paris, de se préparer, en vue des élections municipales, qui devront être une éclatante protestation du suffrage universel.»

En somme, tout a été calme, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, et aucun incident à signaler, malgré le déploiement de police.

L'INFLUENZA
DEVANT L'ACADÉMIE

Sous ce titre on lit dans le *Gaulois* :

L'Académie de médecine a discuté, en séance publique, la question de l'influenza, de la dengue, de la grippe, à laquelle environ cent cinquante mille habitants de Paris et des environs ont payé leur tribut.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, un grand nombre d'orateurs étaient inscrits, et le public ne pouvait rester indifférent à une discussion de cette nature.

M. le docteur Proust, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris, a, le premier, pris la parole et a lu le rapport qu'il a adressé au gouvernement à ce sujet.

Voici ses conclusions :

» Les relations qui unissent la grippe et la dengue sont si prononcées que, pour certains épidémiologistes dont, il est vrai, avec notre savant collègue M. Colin, je ne partage pas l'opinion, la dengue serait l'influenza des pays chauds ayant son foyer d'origine et de rayonnement dans la zone intertropicale, comme la grippe aurait le sien dans les régions circumpolaires.

» Sans vouloir entrer plus avant dans l'étude des rapports qui existent entre la dengue et la grippe et réservant ce que l'avenir pourra nous en apprendre, il suffit, de constater, aujourd'hui, que ces deux maladies sont bénignes et n'exposent à aucun danger de mort.

M. Brouardel a parlé ensuite et a présenté des conclusions à peu près identiques à celles de son collègue.

M. Rochard a cru devoir protester contre la confusion que l'on fait de la grippe et de la dengue. Pour lui, la dengue est une maladie tout à fait spéciale, et nous ne sommes en ce moment en présence que d'une vulgaire grippe, que, en raison de sa bénignité, on ferait mieux d'appeler *grippula*, que de la décorer de tout autre nom.

M. Charpentier a été victime lui-même, dans un récent voyage à Constantinople, d'un accès de dengue, avec une angoisse précordiale épouvantable, caractère qui manque à l'influenza. Comme cet accès singulier, décrit par M. Charpentier, avait eu lieu après une longue promenade, très fatigante, à cheval, plusieurs de ses confrères de l'Académie, *n'y voient qu'un accès de surmenage et non* pas la dengue.

M. Dujardin-Beaumetz, à son tour, prend la parole et n'admet point que, sous le nom d'influenza, on vienne confondre les maladies les plus étranges :

« On fait passer en revue les symptômes les plus » hétérogènes pour désigner la même maladie, et » il n'est pas de phénomène, jusqu'aux hémorra- » *gies, qu'on ne veuille introduire sous cette rubri-* » que. »

M. Bucquoy intervient alors et soutient que, « dans la fièvre typhoïde aussi, on a été obligé de » faire la description d'une foule de symptômes » qui ne sont pas classiques, et que la maladie, » malgré cela, n'en constitue pas moins une affec- » tion bien connue et bien étudiée.»

M. Bronardel, médecin de plusieurs établissements *de jeunes gens* a vu *la maladie affecter une* forme très nette et une éruption rubéiforme très caractéristique, qui lui fait regretter beaucoup de voir ses confrères confondre la grippe et l'influenza. — Pour lui, ce dernier nom doit prévaloir, parce qu'il distingue mieux la forme spéciale du mal actuel : « Car enfin, si c'est une grippe, ajoute-t-il, ce n'est pas une grippe ordinaire. Je » ne parle pas de la dengue; parmi nous, personne » ne la connait.»

— Pardon, je la connais, dit M Leroy de Méricourt; je l'ai observée à Saint-Maurice; je l'ai revue à la Martinique, où elle a pris le nom de « fièvre polka », parce qu'elle y a paru au moment où la polka était introduite en France, et que ceux qui en étaient atteints se dandinaient, ne pouvant se tenir debout. Qui eût cru à cette étymologie?...

« Quant au mot *influenza*, s'écrie-t-il, bannis- » sons-le de notre langage : il est étranger, il » n'en faut pas ! Nous devons conserver notre » *grippe.* »

M. Ollivier place la question sur le terrain de la préservation; il sera béni des lycéens; car, si sa voix est écoutée, les vacances seront proches.

Ce n'est pas l'avis de M. Brouardel et de M. Proust qui jugent, en dernier ressort, que l'épi*démie n'a aucun caractère de gravité, et que* la dispersion des enfants atteints n'est pas à conseiller.

M. Bouchard est du même avis; il ne croit même pas à la contagion de la grippe.

Conclusion : Beaucoup de bruit pour peu de chose.

Aucune considération, aucune idée nouvelle n'a jailli de cette discussion; aucun traitement spécial n'a été préconisé.

Nous aurions voulu qu'on présentât la question sous un autre jour; car, après tout, cette indisposition si soudaine, si brusque, a tous les caractères d'une fièvre septique : c'était le véritable côté par lequel on aurait pu envisager le mal pour lui communiquer un réel intérêt.

DOCTEUR DE BACKER.

DIOU-LOU-FÉ

Légende de Noël

Il faisait bon dans la grand'salle du vieux château, où le terrible seigneur, comte de Rouvière, à table avec quelques gentilshommes des alentours, fêtait, par un souper pantagruélique, le quarantième anniversaire de sa naissance.

Tous ces nobles sires buvaient, Dieu sait comme, et la flamme commençait à empourprer leurs joues, comme elle empourprait l'immense cheminée où brûlaient des troncs d'arbres entiers, tandis qu'au dehors, la neige, chassée par un âpre vent d'hiver, tombait en tourbillonnant et fouettait les vitraux en losanges des grandes fenêtres ogivales.

Il parlait haut, le redouté seigneur, narrant à ses convives, qui n'osaient l'interrompre et n'ouvraient la bouche que pour l'approuver, ses exploits de chasse ou de guerre. Il allait, il allait... sans s'arrêter jamais.

— Racontez-nous donc, messire, l'aventure mirifique de l'ermite d'Allaba, implora timidement un jeune baron du voisinage, un peu moins gris que ses compagnons de table.

Le sire de Rouvière venait de vider sa coupe et mordait sa noire et épaisse moustache. Il se mit à rire de son rire méchant et caressant sa barbe :

— *Elle est bien simple, dit-il, et le récit en* vient à propos, car il y aura demain, 25 décembre, un an que la chose est advenue...

Il jeta autour de lui un regard pour s'assurer que chacun l'écoutait, et fronça le sourcil en voyant sa femme quitter furtivement la table et la salle du festin.

— Je passais à cheval, reprit-il, au pied de la *colline où se dresse l'ermitage* (que le diable emporte !) quand le bonhomme qui l'habite parut devant moi... Mon cheval fit un écart, et je poussai un affreux juron.

L'ermite se signa, et, soudain, l'œil brillant :

— Sire de Rouvière, prononça-t-il à voix haute, prends garde !... Tes méfaits, tes crimes, ton impiété, ont lassé la patience de Dieu... *Si tu ne t'amendes et ne fais pénitence,* j'ai à te prédire... quelque chose de bien grave, de bien dur pour ton orgueil... Tu seras... au-dessous de tes paysans, que tu maltraites et tyrannises sans remords... Ecoute-moi bien : avant un an, *ceci,* — dit-il en me montrant du doigt la plus chétive masure du hameau. — *ceci* remplacera *cela,* (Et en prononçant ce *dernier mot, de son bras étendu,* l'ermite désignait la masse formidable de mon château)...

— Pour le récompenser de sa prophétie, poursuivit le seigneur de Rouvière, — prophétie stupide puisque, comme vous pouvez voir, rien n'est changé, j'attachai le sermonneur à un arbre, et, après l'avoir dépouillé de sa robe et mis nu jusqu'à la ceinture, je caressai vigoureusement, *à l'aide de ma houssine,* les épaules du saint personnage qui, c'est une justice à lui rendre, ne prononça pas une parole, ne proféra pas une plainte pendant l'opération... Et pourtant, le drôle était tout en sang...

C'est égal, conclut le narrateur, depuis ce temps-là, le digne ermite... ne juge plus utile de m'ennuyer de ses prédictions ! Mort diable, *non ?*

Un éclat de rire homérique accueillit à la ronde, la fin du récit de l'effrayant seigneur...

De Rouvière, altéré d'avoir tant parlé, se versa coup sur coup et avala d'un trait deux pleines coupes de vin de Hongrie.

En ce moment, la porte de la salle s'ouvrit, et la noble dame reparut, pâle et toute troublée.

— Qu'y a-t-il ? interrogea le sire de Rouvière d'un ton bref et mécontent.

Elle hésita, puis, prenant son parti :

— C'est, dit-elle d'une voix tremblante, un enfant, un vagaboud, qui demandait un abri, au château, pendant cette terrible nuit !...

Il parut contrarié.

— Eh bien ? demanda-t-il en dardant sur sa femme ses yeux noirs où éclatait le courroux.

— Eh bien, répondit-elle, toute émue, selon votre ordre, on... on l'a chassé à coups de fouet, et..., il est parti !

Elle n'osa ajouter, la pauvre dame, qu'elle avait glissé une pièce de monnaie dans la main du malheureux que les valets mettaient ainsi dehors, sans pitié, par cette neige.

Quant à lui, un instant il baissa le front. La vue, le nom d'un enfant lui troublaient le cœur douloureusement... Il se souvenait alors qu'un jour, un de ces pauvres petits êtres, fils d'un de ses paysans, brutalement frappé par lui, au moment ou il cherchait quelque nid dans les *bois de la Rouvière, avait expiré sous ses yeux,* et que, depuis cet acte barbare, son fils, à lui, noble seigneur, était tombé malade d'un mal étrange, avait langui quelque temps, puis était mort sur le sein de sa mère désespérée... C'était son remords de tous les jours, remords que ni les plaisirs bruyants, ni l'orgie, ni même d'autres crimes, ne parvenaient à arracher de sa pensée.

Affaissé d'abord à la communication de sa femme, il redressa bientôt la tête d'un mouvement busque et impatient.

— Mortdiable ! grommela-t-il, après tout, vous avez bien fait..., ! je veux dire, on a bien fait de chasser ce vagabond ! Que l'enfer le prenne, et maudit soit-il, comme tous les mendiants passés, présents, futurs !

Il avait à peine lancé cette malédiction, qu'une sorte de tremblement de terre ébranla les murs de sa vaste salle, en même temps qu'un bruit effroyable se faisait entendre dans l'air.

II

Sordide et misérable est l'intérieur de la chaumière habitée par le bucheron Rupert et sa femme Luce.

Deux pièces délabrées, dont un galetas sombre et humide où couchent les pauvres gens : dans ces deux chambres, quelques meubles grossiers un grabat, un vieux bahut rongé des vers, des escabeaux, une table boiteuse : tel est ce logis à peine habitable.

A travers les joints des fenêtres et de la porte qui ferment mal, la neige, avec un sifflement pénètre en fine poussière et augmente le froid de cet intérieur, qu'un maigre feu de broussailles se mourant dans l'âtre, est impuissant à dissiper.

Accroupi près du foyer, le mari retire des cendres des châtaignes *qu'il* offre presque toutes à sa femme, occupée, elle, à raccommoder de son mieux les vêtements de travail de Rupert, à la lueur douteuse d'une lampe de fer.

Parfois, quand elle veut refuser son offre, honteuse de voir qu'elle est seule ou autant dire à participer au régal, il insiste, et, avec un rire amer :

— Mange ! dit-il, mange ! Ne faut-il pas faire le réveillon !... C'est aujourd'hui la veille de Noël !

Les châtaignes mangées, il s'est assis tristement dans un coin de la cheminée, et, le front baissé, il s'abandonne à ses réflexions.

Elle, navrée de son air morne, essaie de le réconforter *par de bonnes paroles caressantes.*

— Allons, cher homme, fais-toi une raison. A quoi ça t'avance-t-il de te désoler.

Il hocha la tête avec impatience.

— *Pour ne pas me désoler, s'écrie-t-il il faudrait* au moins avoir l'ombre d'une espérance, et je n'en ai aucune !.. Demain, il faudra payer le loyer au comte ; et si peu que vaille ce maigre coin de terre, souvent dévasté par les eaux du Jabrou quand les pluies et les neiges l'ont changé en torrent, songe donc que je n'ai pas une obole pour en solder la location !...

— Du courage ! murmure-t-elle doucement en l'enveloppant d'un tendre regard.

— Du courage ! c'est bel à dire !.. Comment en aurais-je en pensant que, demain soir, peut-être, nous coucherons à la belle étoile, dans la neige chassés de ce pauvre logis, par ce seigneur que Dieu maudisse !.

A ce mot, la femme joignit les mains avec *douleur et angoisses, et d'une voix timide :*

— Oh ! espère encore ! fit-elle. Ne crois-tu plus en Dieu !

Il se leva soudain, pâle, agité.

— Si, oh ! si je crois en lui répliqua-t-il avec un rauque soupir ; autrement, il y a longtemps que j'aurais mis fin à mon existence de malheur; il y a longtemps que j'aurais frappé de ma cognée, *en plein crâne, ce comte damné* qui a tué mon enfant !...

Elle essuya une larme qui venait de luire au coin de ses yeux.

— Encore cette pensée! balbutia-t-elle.

Il frappa du pied.

— Oui ! gronda-t-il, encore, toujours !... Quand on est venu me dire : « Rupert, nous *avons trouvé ton fils, ensanglanté, sans vie,* au bord du bois des Rouvières ! » alors, j'ai crié : C'est lui, c'est le seigneur, le comte Satan qui a fait le coup !... Malheur à lui ! malheur au bandit !...

Elle s'était dressée à ce mot, et anxieuse, avec un geste suppliant :

— Silence ! fit-elle à voix basse, quelqu'un *rôde ici-près* ; j'ai entendu des pas...

Puis, timidement :

— Ah ! cher homme, quel que soit le meurtrier, pardonnons-lui : c'est la loi du Christ qui a tant souffert, et qui a prié son père, en mourant, pour ses bourreaux. Pardonnons comme il a pardonné... C'est assez de souffrir dans ce monde, sans s'exposer à souffrir dans l'autre à *toujours !*

Il se tut, secouant tristement la tête.

A ce moment, on frappa à la porte.

— Entrez ! cria Luce d'un ton encore ému.

La porte s'ouvrit, à cette invitation, et les deux époux eurent un cri de pitié sympathique à la vue d'un pauvre enfant de sept à huit ans, chétif, blême, vêtu à peine de haillons *tout poudrés à blanc par la neige.*

Il entra, tout honteux, refermant la porte derrière lui ; et l'on vit alors qu'il avait la tête et les bras nus, de même que les pieds, bleuis par le froid et meurtris par les pierres et les épines.

A la vue du pauvre petit être, Rupert et sa femme sentirent leurs yeux humides ; — ils se disaient... qu'il avait à peu près, l'âge de ce fils qu'ils avaient perdu.

— Venez, asseyez vous près de l'âtre, dit avec émotion le bûcheron ; je vais essayer de vous faire un peu de feu... Reposez-vous en attendant...

Et il sortit pour aller chercher une petite provision de sarments et de bois glanés dans les ventes, — sans s'inquiéter s'il lui en resterait pour demain.

Et la brave Luce, gagnant son galetas :

— Il a la taille de mon Thadée : je vais lui donner ses bas, ses chaussures, sa veste, son bonnet... Mais que lui offrirai-je à manger ? Plus de lait, plus de chataignes... A peine un morceau de pain noir... Hélas !... Oh ! quel malheur d'être indigents à un point pareil ! quel malheur, mon dieu !

— Et elle ne pensait point à elle, en se parlant ainsi, mais au jeune hôte que le ciel lui envoyait.

Et, soudain, — qu'est-ce que cela pouvait être ? — on entendit le même bruit singulier dans les airs, on perçut le même tremblement *qui juste à ce moment, frappait de terreur,* au château, le seigneur de Rouvière et ses invités.

Alors, comme Rupert et Luce rentraient ils reculèrent éblouis, effarés...

Ils se trouvaient dans une salle immense, magnifiquement meublée, au milieu de laquelle se dressait une table luxueusement servie. Un bon feu brûlait dans une vaste cheminée armoriée... Au fond de la salle, l'enfant se tenait debout, souriant, vêtu d'une robe de fin lin, éblouissant, le front couronné d'un nimbe plus brillant que le soleil.

Et, comme le bûcheron et sa femme le considéraient avec stupéfaction, presque avec effroi, l'enfant leur dit d'une voix suave, harmonieuse :

— Pourquoi vous troublez-vous à mon sujet ?.. Ne vous ai-je pas dit autrefois : « Ce que vous ferez aux plus petits d'entre vous, c'est à moi-même que vous le ferez !... » Maintenant, voici : j'ai déposé de leur splendeur les puissants à cause de la dureté de leur cœur, j'ai exalté les humbles pour leur charité; la chaumière est devenue le château; *ceci* a remplacé *cela.* Quant à vous, soyez heureux sur terre. Vous le serez là-haut, si vous savez pardonner !

Comme il cessait de parler, il disparut dans une lumière éclatante et rapide, pareille à l'éclair qui illumine l'espace et s'évanouit en même temps qu'il se montre.

III

Quel épouvantable blasphème jaillit de la gorge du sire de Rouvière, quand il se vit seul avec sa femme dans une chaumière misérable et délabrée !... Il ne pouvait contenir sa rage, et, ne sachant sur qui la passer, il s'adressa à l'unique victime que le sort lui laissait.

Saisissant le fouet qui lui servait à châtier ses chevaux ou ses chiens, et cinglant de toutes ses forces la malheureuse qu'il avait empoignée par les cheveux et qu'il trainait sur le sol : — C'est ta faute, vile créature !... C'est toi qui a laissé chasser de chez nous, cette nuit, le vagabond, quelque sorcier sans doute, par qui le mal m'est venu !... Oui, c'est toi, toi seule !

Et il redoublait ses coups, en reprenant :

— Si tu t'étais montrée moins faible, vilaine femme, tu m'aurais empêché d'être si mauvais; qui sait ! tu m'eusses peut être ramené au bien, et maintenant il est trop tard : le bon Dieu ou le Diable, je ne sais qui, se venge de mes fautes passées.

Il frappait toujours, à la fin fou de colère :

— Va-t'en ! cria-t-il en ouvrant la porte et en la chassant, va ! pars! et ne te montre jamais devant mes yeux.

Elle était à peine dehors, qu'il en eut regret... Il rouvrit la porte, appela, regarda, ne vit rien.

Le bruit de la tourmente empêchait sans doute l'infortunée de l'entendre... Seulement, il distingua, au loin, un hennissement,.. Peu après, le galop d'un cheval retentit, assourdi par la neige, et bientôt Belphégor, son coursier favori, vint heurter l'entrée de la masure.

Ne voulant pas rester davantage sous ce toit sordide, le sire de Rouvière s'élança en selle et s'enfonça dans la nuit pareil à Faust se rendant au sabbat.

Il courut longtemps. On ne sait où il alla. Au hasard, sans doute... A la petite aube, il vit un homme, vêtu d'une cagoule, se dresser devant lui... *Soudain le cheval s'arrêta, sans qu'il fut* possible au comte de le faire avancer ni reculer.

— Sire de Rouvière, lui dit l'ermite (car c'était lui) je te parle une dernière fois au nom du Tout-Puissant... Celui qui a été chassé de toi, cette nuit, c'était le Sauveur des hommes... Il te sera pardonné un jour à cause du regret que tu as manifesté et que tu as surtout ressenti... Fais attention à mes paroles... Mais, ce pardon tu ne l'obtiendras de la divine miséricorde, que le jour où tu t'en seras rendu digne en faisant une bonne action... Prie Dieu, il t'aidera !

Sur ce mot, le comte ne vit plus l'ermite, et le cheval comme délivré d'un charme, reprit sa course en avant.

Et, tout en s'éloignant au galop, le seigneur de Rouvière salua le religieux d'une suprême menace et d'un dernier blasphème.

IV

Le comte Maudit — c'était le nom qu'on lui donnait maintenant — parcourut pendant plusieurs jours le pays où il avait jusqu'alors été *maitre* absolu. Mais partout, il recevait l'accueil mérité par ses crimes et sa tyrannie. Bien des fois, il se vit traqué comme une bête fauve par les paysans, qui ne le craignaient plus.

Quant aux gentilshommes, ses voisins, la plupart du temps repoussé par eux, il n'en recevait en général que dédain ou mépris.

Il finit par quitter la contrée, *le cœur gonflé* de haine, et ruminant pour l'avenir mille projets de vengeance.

Il s'éloigna, voyagea longtemps, tantôt seul, tantôt en se mettant à la tête de tous les mécontents, voire des bandits, qu'il recrutait sur sa route. Avec eux, il n'est pas d'excès, de pillages et de meurtres dont il ne se rendit *coupable.*

En tous lieux, le comte Maudit était connu et détesté ; — plus d'une fois même sa tête fut mise à prix... Il ne s'en souciait guère. Il allait toujours de plus en plus changé de forfaits, sans songer à s'arrêter jamais, fier, au contraire, de son renom affreux. Quelquefois, cependant, la dernière parole de l'ermite lui revenait à la pensée : » — Et cela le troublait...

Une bonne action ! Il y songeait parfois ; — il se demandait s'il ne rencontrerait pas l'occasion de mettre fin, par elle, à l'horrible existence qui commençait à lui peser. Mais cet espoir était vain.... C'est le mal qu'il *réussissait* à faire, jamais le bien ! Alors, il *s'irritait, et se plongeait, tête baissée, dans* de nouveaux crimes.

* *

Cette vie épouvantable dura près de vingt ans, pendant lesquels il visita et arpenta dans tous les sens, le Languedoc, la Gascogne, le Béarn et le Nord de l'Espagne, partout honni, partout redouté, partout maudit !

Au bout de ce temps, il se rappela ses projets de vengeance ; et après mille aventures, il regagna en compagnie de quelques chenapans, dignes de leur chef, le pays dont il avait été, pendant tant d'années, le despote et le bourreau.

Chose étrange ! il avait à peine vieilli, à peine changé !.. Il n'en était pas de même des habi*tants qu'il rencontrait ;* ceux *qu'il* avait connus jeunes encore, étaient des vieillards ; ceux qu'il avait vus enfants, étaient des hommes.

Et tous reconnaissaient « le Comte Maudit!»

... Il passa une fois devant l'ermitage d'Allaba, et, malgré lui, il soupira en se rappelant l'avis suprême du religieux, qui était mort depuis dix ans...

Un jour, — c'était la veille du Noël, — qu'il courait, à cheval, à quelque distance de ses compagnons, il aperçut devant lui une vieille femme en haillons, portant péniblement sur son dos une lourde charge de bois mort.

Il faisait un temps affreux; la pluie et le vent faisaient rage... Le comte traversait en ce moment le lit du Jabrou, sur la rive duquel la pauvresse cheminait tristement.

Tout à coup, une rafale plus forte que les autres manqua de renverser la malheureuse, et envoya rouler dans la rivière devenue torrent, le faix de bois mort qu'elle portait tout à l'heure.

La vieille femme, à cette vue, leva les bras vers le ciel, et d'une voix dolente ;

— *Adiou lou faï* ! gémit-elle découragée.

Le seigneur de Rouvière, sans songer à ce qu'il faisait, lança son cheval en avant et, avant saisi le bois que le courant entrainait, il le rapporta soudain à la pauvre vieille ébahie.

Alors comme il allait s'éloigner sans écouter le remerciment qu'elle balbutiait tout bas, il parut se raviser.

— Or, ça, fit-il d'un ton rogue, qu'est-ce que vous marmottiez tout à l'heure en votre jargon du diable ? Dites-le-moi, et je vous tiens quitte de reconnaissance, dont je n'ai que faire...

Elle poussa un profond soupir.

— Je disais : « *Adiou lou faï* », messire, répliqua-t-elle, ce qui signifie : Adieu le fardeau.

En prononçant ces mots, elle leva les yeux vers lui timidement, et soudain jeta un cri toute pâle.

— C'est vous ! c'est vous ! exclama-t-elle saisie ! Vous !

Il la regarda avec attention et, pour la première fois depuis bien des jours, une larme mouilla sa paupière... Il avait reconnu... celle qu'il avait chassé jadis, — sa femme, la noble dame de Rouvière ! —

Et, en lui. il ressentait... quelque chose de singulier. C'était comme une douceur, un calme un apaisement qu'il n'avait jamais éprouvés jusqu'alors.

La bonne action qu'il venait de faire portait *déjà ses fruits... Dieu lui pardonnait,* suivant la parole de l'ermite.

Et, sans hésiter, il sauta à bas de son cheval, et, s'agenouillant devant la vieille femme,